

COMMISSION SPORTIVE

Réunion du 27 Juin 2017

Présent(e)s : A. Brault / L. Mazzoleni / F. Agaci / G. Bouat / D. Guillard / D. Marchal / M. Hesni / B. Buosi / C. Maugiron / J. Chambard

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

Rappel : « 17-4 – Situation du Club en début de saison :
Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district.

Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie. »

En conséquence de quoi les équipes devant participer au tirage du 04/07/17 dont la situation financière ne seraient pas en règle seront exclues du tirage et remplacées par un repêché.

U13

Date butoir des pré-engagements Niveau 1 et 2 le 21/08/2017. Passée cette date les équipes seront automatiquement versées en niveau 3

Date butoir niveau 3 le 18/09/2017

U15 A 11

Montées, descentes:

Les informations suivantes sont publiées à titre indicatif suite à la mise à jour provisoire du bonus-malus paru au PV 346, de la récurrence club. La présente parution est donc indicative et ne pourra être entérinée qu'après homologation de toutes les rencontres et que toutes les procédures en cours ou à venir des commissions de discipline, de règlements, d'appel, du statut de l'arbitrage et éthique aient été traitées.

Descentes de ligue : SEYSSINS 1 / SEYSSINET 1

Montée en ligue : GROUPEMENT SUD DAUPHINE

Descentes en U15 D2 : (promotion d'excellence) SEYSSINET 2/FC BOURGOIN 3 / TOUR SAINT CLAIR 1/NIVOLAS 1/VALLEE GRESSE 1

Montées en U15 D1 : (excellence) DOMARIN 1/ MOS 3 RIVIERES 1/ GIERES 1/ FC2A 1

U17

Date butoir des saisies des pré-engagements sur footclubs U17 D1 (Excellence) D2 (Promotion d'Excellence) le 24 Juillet au-delà de cette date aucun engagement ne sera possible sur footclubs, il faudra faire une demande écrite et selon disponibilité la commission sportive fera en sorte d'intégrer les équipes dans les compétitions concernées

Montées, descentes:

Les informations suivantes sont publiées à titre indicatif suite à la mise à jour provisoire du bonus-malus paru au PV 346, de la récidive club. La présente parution est donc indicative et ne pourra être entérinée qu'après homologation de toutes les rencontres et que toutes les procédures en cours ou à venir des commissions de discipline, de règlements, d'appel, du statut de l'arbitrage et éthique aient été traitées.

Descentes de ligue : La Murette, Manival, Vallée du Guiers, Seyssinet

Montée en ligue : Bourgoin 2

Descentes en U17 D2 : (promotion d'excellence) : Seyssinet 2, Echiroles 2, Rachais, La Murette 2, Seyssins 1, Charvieu-Chavagneux

Montées en U17 D1 : (excellence) : Vallée de la Gresse, Isle d'Abeau, Gières

Descentes en U17 D3 : (1^{er} Division) : Sassenage, Crolles 2, Sud Isère, Jarrie-Champ, St André le Gaz, Isère Rhodanienne, MOS/3R, Lauzes, Seyssins 2

Montées en U17 D2 : (Promotion d'Excellence) : Rives, Chirens, Reventin, Voreppe, Vézeronce-Huert

Suite à la décision de la commission des Règlements PV N°347 du 22 Juin Récidive Club Mistral ne peut accéder à la D2

U19

Date butoir des saisies des pré-engagements sur footclubs U19 D1 (Excellence) le 24 Juillet

Montées, Descentes:

Les informations suivantes sont publiées à titre indicatif suite à la mise à jour provisoire du bonus-malus paru au PV 346, à la parution du challenge de la Sportivité et du Fair Play, de la récidive club. La présente parution est donc indicative et ne pourra être entérinée qu'après homologation de toutes les rencontres et que toutes les procédures en cours ou à venir des commissions de discipline, de règlements, d'appel, du statut de l'arbitrage et éthique aient été traitées.

Descente de ligue : Aucune

Montée en ligue : ECHIROLLES

Descentes en D2 (Promotion d'Excellence) : MOS-3RIVIERES, EYBENS 2, RACHAIS

Montées en D1 (Excellence) : CROLLES, VALLEE DU GUIERS, SEYSSINS 1

SENIORS

RAPPEL A L'ATTENTION DES CLUBS SAISON 2017/2018

Il est demandé aux clubs de bien respecter les dates limites pour leurs engagements par footclubs, à savoir :

D'excellence à 2^e division (D1 à D4) : 3 juillet

3^e division (D5) : 21 aout

4^e division (D6) : 4 septembre

Faire aussi par footclubs vos desiderata concernant les demandes d'alternance ou jumelage, sinon elles ne pourront pas être prises en compte.

Au-delà de ces dates aucun desiderata ne pourra être effectué sur footclubs, il faudra alors faire une demande écrite.

Correction sur les Montées / Descentes :

1^o Division : Martinerois 2 est rétrogradé en 2^o Division (D4)

2^o Division : Tunisien SMH monte en 1^o Division (D3)

3^o Division : La Bourbre monte en 2^o Division (D4), O.N.Dauphiné 3 est maintenu en 3^o Division (D5)

Les Co- Présidents
L.Mazzoleni / F. Agaci

Le Secrétaire
J. Chambard